



**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,
séance du mardi 10 septembre 2024, 19h30**

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25
du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21 sauf point n°1 : 20 présents
Nombre de membres ayant pris part au vote : 28 sauf point n°1 : 26 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué le 4 septembre 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 4 septembre 2024.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija (à partir du point n°2), MOUNY Valérie, LY Chun-Jy, CARR-SARDI Nadia, ALLIOD Christian, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, CLAVEL Matthieu, MERIAUX Laurence, BABALEY Balaky-Yem Phoramy, GRATTAROLY Stéphane, GUIDERDONI Jean-Louis, VINE-SPINELLI Rémi, PHILIPPS Pierre-Marie, MITIS Catherine, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian, FLORES Marie, LACOMBE Dorian.

Pouvoirs :

Mme Chantal HARS	à	M. Pierre-Marie PHILIPPS
Mme Aurélie LEGER	à	M. Christian ALLIOD
Mme Mylène MAILLOT	à	M. Chun JY-LY
Mme Corinne DEMARQUAY	à	M. Balaky-Yem Phoramy BABALEY
M. Ahmed BEN MBAREK	à	M. Daniel RAPHOZ
M. Jean-François PATRIARCA	à	Mme Khadija UNAL
Mme Laurence CAMPAGNE	à	M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE

Absents : M. Jean-Druon CHARVE
Mme UNAL Khadija (points 1)

Secrétaire de séance : M. Stéphane GRATTAROLY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 10 septembre 2024 ont été affichés le 17 septembre 2024.



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Présentation du projet Réseau de chaleur - société DALKIA.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04/06/2024.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09/07/2024.
5. Adhésion au groupe agence France Locale et engagement de garantie à première demande.
6. Modification du règlement intérieur du service enfance de la Ville de Ferney-Voltaire.
7. Modification du règlement intérieur des installations du Centre sportif Henriette d'Angeville et des salles de gymnastique et d'escalade.
8. Convention de mise à disposition de la police municipale de la Ville de Ferney-Voltaire à la Ville de Prévessin-Moëns pour intervenir sur l'école Jean de la Fontaine.
9. Avenant à la convention territoriale globale 2020-2024 de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
10. Convention de mise à disposition du fond de Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) entre la Ville de Ferney-Voltaire et le SIEA.
11. Cession de bâtiments modulaires jumelés situés sur le site dit « des marmousets ».
12. Personnel communal : mise en place d'un contrat d'apprentissage.
13. Modification du tableau des emplois de la commune.
14. Questions diverses :
 - Décisions du maire prises en juillet et août 2024 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote de tous les points. Son vote sera donc considéré comme abstention.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Maire ayant énuméré les pouvoirs (Mme Chantal HARS à M. Pierre-Marie PHILIPPS, Mme Aurélie LEGER à M. Christian ALLIOD, Mme Mylène MAILLOT à M. Chun JY-LY, Mme Corinne DEMARQUAY à M. Balaky-Yem Phoramy BABALEY, M. Ahmed BEN MBAREK à M. Daniel RAPHOZ, M. Jean-François PATRIARCA à Mme Khadija UNAL, Mme Laurence CAMPAGNE à M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Stéphane GRATTAROLY est désigné pour remplir cette fonction par 23 voix pour, 3 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam et LANDREAU Christian).

Arrivée de Madame Khadija UNAL à 19h38.

2. Présentation du projet Réseau de chaleur - société DALKIA.

Le Maire suspend la séance.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04/06/2024.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 4 juin 2024 est adopté par 21 voix pour, 5 abstentions (Catherine MITIS, Jean-Loup KASTLER, Myriam MANNI, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 2 ne prennent pas part au vote (Chun-Jy LY et Mylène MAILLOT par procuration).

4. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09/07/2024.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 9 juillet 2024 est adopté par 22 voix pour, 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Myriam MANNI, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 2 ne prennent pas part au vote (Chun-Jy LY et Mylène MAILLOT par procuration).

5. Adhésion au groupe agence France Locale et engagement de garantie à première demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 22 voix pour, 4 abstentions (Rémi VINNE-SPINELLI, Dorian LACOMBE, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 2 voix contre (Jean-Loup KASTLER et Myriam MANNI) l'adhésion de la commune de Ferney-Voltaire à l'Agence France Locale - Société Territoriale. Il approuve par 22 voix pour, 4 abstentions (Rémi VINNE-SPINELLI, Dorian LACOMBE, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 2 voix contre (Jean-Loup KASTLER et Myriam MANNI) la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale d'un montant global de 49 000 euros (l'ACI) de la commune de Ferney-Voltaire, établi sur la base des Comptes de l'exercice (2022) :

- en incluant le budget principal : oui
- en excluant les budgets annexes suivants : NA
- Recettes réelles de fonctionnement (2022) : 16 328 629 euros

Il autorise par 22 voix pour, 4 abstentions (Rémi VINNE-SPINELLI, Dorian LACOMBE, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 2 voix contre (Jean-Loup KASTLER et Myriam MANNI) l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 [section Investissement] du budget de la commune de Ferney-Voltaire. Il autorise par 22 voix pour, 4 abstentions (Rémi VINNE-SPINELLI, Dorian LACOMBE, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 2 voix contre (Jean-Loup KASTLER et Myriam MANNI) le Maire à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes : Paiement en 3 fois :

- Année 2024 16 400 Euros
- Année 2025 16 300 Euros
- Année 2026 16 300 Euros

Il autorise par 22 voix pour, 4 abstentions (Rémi VINNE-SPINELLI, Dorian LACOMBE, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 2 voix contre (Jean-Loup KASTLER et Myriam MANNI) le Maire à signer le contrat de séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital. Il autorise par 22 voix pour, 4 abstentions (Rémi VINNE-SPINELLI, Dorian LACOMBE, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 2 voix contre (Jean-Loup KASTLER et Myriam MANNI) le Maire à signer l'acte d'adhésion au Pacte d'actionnaires. Il autorise par 22 voix pour, 4 abstentions (Rémi VINNE-SPINELLI, Dorian LACOMBE, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 2 voix contre (Jean-Loup KASTLER et Myriam MANNI) le Maire à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la commune de Ferney-Voltaire à l'Agence France Locale - Société Territoriale. Il désigne par 22 voix pour, 4 abstentions (Rémi VINNE-SPINELLI, Dorian LACOMBE, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 2 voix contre (Jean-Loup KASTLER et Myriam MANNI) Etienne t'KINT de ROODENBEKE en sa qualité de 5eme adjoint aux finances, comptes publics, personnels et juridiques et marchés publics en tant que représentant titulaire et Jean-Louis GUIDERDONI conseiller municipal en tant que représentant suppléant, de la commune de Ferney-Voltaire à l'assemblée générale de l'Agence France Locale - société territoriale. Il autorise par 22 voix pour, 4 abstentions (Rémi VINNE-SPINELLI, Dorian LACOMBE, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 2 voix contre (Jean-Loup KASTLER et Myriam MANNI) le représentant titulaire de la commune de Ferney-Voltaire ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'Orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

Il octroie par 22 voix pour, 4 abstentions (Rémi VINNE-SPINELLI, Dorian LACOMBE, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 2 voix contre (Jean-Loup KASTLER et Myriam MANNI) une garantie autonome à première demande de la commune de Ferney-Voltaire dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale éligibles à la garantie :

- le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2024 est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Ferney-Voltaire est autorisée à souscrire pendant l'année 2024,
- la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune de Ferney-Voltaire pendant l'année 2024 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la garantie est appelée, la commune de Ferney-Voltaire s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de cinq jours ouvrés ;



- le nombre de garanties octroyées par le Maire au titre de l'année 2024 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et sous réserve que le montant maximal de chaque garantie soit égal au montant tel qu'il figure dans l'engagement de garantie.

Il autorise par 22 voix pour, 4 abstentions (Rémi VINNE-SPINELLI, Dorian LACOMBE, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 2 voix contre (Jean-Loup KASTLER et Myriam MANNI) autorise le Maire ou son représentant, pendant l'année 2024, à signer le ou les engagements de garantie pris par la commune de Ferney-Voltaire, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie et figurant en annexe ;

Il autorise par 22 voix pour, 4 abstentions (Rémi VINNE-SPINELLI, Dorian LACOMBE, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 2 voix contre (Jean-Loup KASTLER et Myriam MANNI) Monsieur le Maire à :

- rendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la commune de Ferney-Voltaire aux créanciers de l'Agence France Locale.
- engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents.

Il autorise par 22 voix pour, 4 abstentions (Rémi VINNE-SPINELLI, Dorian LACOMBE, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 2 voix contre (Jean-Loup KASTLER et Myriam MANNI) le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Modification du règlement intérieur du service enfance de la Ville de Ferney-Voltaire.

Considérant l'avis favorable de la commission Scolaire et Jeunesse réunie le 3 septembre 2024. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 24 voix pour, 2 abstentions (Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 2 voix contre (Jean-Loup KASTLER et Myriam MANNI) la modification du règlement intérieur des centres de loisirs de la Ville de Ferney-Voltaire tel qu'il est présenté.

7. Modification du règlement intérieur des installations du Centre sportif Henriette d'Angeville et des salles de gymnastique et d'escalade.

Considérant l'avis favorable de la commission Culture Vie Associative et événementielle Sport et Citoyenneté réunie le 15 mai 2024. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 23 voix pour, 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Myriam MANNI, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 1 ne prend pas part au vote (Rémi VINNE-SPINELLI) la modification du règlement intérieur des installations sportives du centre sportif Henriette d'Angeville et les règlements annexes définissant les conditions d'utilisation des salles de gymnastique, d'escalade. Il autorise par 23 voix pour, 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Myriam MANNI, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) et 1 ne prend pas part au vote (Rémi VINNE-SPINELLI) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

8. Convention de mise à disposition de la police municipale de la Ville de Ferney-Voltaire à la Ville de Prévessin-Moëns pour intervenir sur l'école Jean de la Fontaine.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) la signature de la convention de mise à disposition de la police municipale de la ville de Ferney-Voltaire sur l'école Jean de la Fontaine située sur le territoire de la Ville de Prévessin-Moëns. Il autorise par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.



9. Avenant à la convention territoriale globale 2020-2024 de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) l'avenant au contrat-cadre de la Convention Territoriale Globale 2020-2024 entre Pays de Gex Agglo, la commune de Saint-Genis-Pouilly, 10 autres communes et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain. Il autorise par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout document s'y rapportant.

10. Convention de mise à disposition du fond de Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) entre la Ville de Ferney-Voltaire et le SIEA.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve **par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU)** l'adhésion à la convention de mise à disposition du fond de plan très grande échelle sur le département de l'Ain mise en œuvre par le SIEA. Il autorise par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

11. Cession de bâtiments modulaires jumelés situés sur le site dit « des marmousets ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) la cession de ces deux bâtiments modulaires à l'association « club gessien d'éducation canine » enregistrée sous le numéro Siret 51801462600023 située 374 rue Briand Stresemann 01710 Thoiry. Approuve par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) la sortie d'inventaire de ces modules jumelés sous le numéro 2016 020 pour un montant de 2 200 euros. Il autorise par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire ou ses adjoints délégués à signer tout document afférent à cette vente.

12. Personnel communal : mise en place d'un contrat d'apprentissage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) le recours au contrat d'apprentissage. Il autorise par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Médiathèque	Bibliothécaire	DEUST métiers des bibliothèques ou Licence professionnelle métiers du livre, documentation et bibliothèque	2 ans

Il autorise par 27 voix pour et 1 abstention (Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer le contrat d'apprentissage ainsi que tout document s'y rapportant.

13. Modification du tableau des emplois de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 23 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Myriam MANNI, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) l'ensemble des modifications du tableau des emplois de la commune tel que présenté. Il autorise approuve par 23 voix pour et 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Myriam MANNI, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) **AUTORISE** approuve par 24 voix pour, 4 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Myriam MANNI, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 17 septembre 2024.

Le Maire,
Daniel RAPHOZ



Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal. Par ailleurs depuis le 1^{er} juillet 2022, en application de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, ces actes réglementaires sont publiés sous forme électronique sur le site de la ville <https://www.ferney-voltaire.fr/votre-mairie/conseil-municipal/seances-et-deliberations/>